

Plutôt que de traiter du pluralisme religieux dans l'espace public, je compte plutôt traiter de l'espace comme matérialisation et comme manifestation du pluralisme religieux à Casablanca

Casablanca

Aperçu historique

- Anciennement nommée ANFA.
- À partir de 1781, la traduction espagnole de Casa Blanca fut employée.
- À la même date, des commerçants italiens originaires de Venise, les frères Chiappe, firent sortir pour la première fois des cargaisons de céréales depuis le nouveau port bâti par Mohammed III.
- Les Espagnols s'y installèrent à partir du début du XIXe siècle ; le consulat espagnol fut établi dès 1799 ; les espagnols sont rejoint par la suite par d'autres Européens, notamment des Britanniques, des Français, des Belges et des Allemands, qui obtinrent la création de consulats nationaux à Casablanca durant les années 1860 ;
- Une église fut édiflée dans la médina, gérée par des religieux catholiques espagnols de l'ordre des Franciscains.
- À cette population européenne s'ajouta une communauté juive de plus en plus importante, qui servait d'intermédiaire pour les maisons de commerce étrangères implantées dans les différents ports de la côte marocaine.
- Sous le Protectorat instauré en 1912 et sous l'autorité du maréchal Hubert Lyautey, résident général jusqu'en 1925, le grand port de Casablanca fut construit.
- Dès lors, Casablanca devint le lieu de résidence d'une forte communauté européenne (on estime que les Européens formaient environ 60 % de la population casablancaise).
- Après l'Indépendance nationale, Casablanca va conforter son statut de poumon économique du pays. Le paysage qu'elle offre en fait le laboratoire et l'image concentrée du Maroc et de ses transformations.

Paysage urbanistique et architecturale



Casablanca en chiffres

(Portail de la ville de Casablanca)

- 1 200 Km² avec 70 Km de littoral ;**
- Selon le recensement général de la population effectué par le Haut commissariat au plan (HCP) en 2014, la préfecture de Casablanca compte 3.359.818 habitants ;**
- 31 % de la population ayant moins de 15 ans ;**
- Elle représente 46% de la population active au Maroc, 30% du PIB national, 50% de la valeur ajoutée, 48% des investissements,**
- Elle est la première zone portuaire du Maroc avec 60% des échanges commerciaux du pays, le premier pôle industriel avec plus d'un tiers des établissements industriels et 48% des Investissements Industriels, 45% des Exportations Industrielles 45% du PIB Industriel, la première place financière.**

Mairie de Casablanca

- Casablanca a pour maire un élu du PJD (Député lors de trois législatures ; ancien ministre chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile ; ancien secrétaire régional du parti de la Justice et du Développement (PJD) pour la région du Grand Casablanca ; ancien Président du groupe PJD à la chambre des représentants (2011/2012)).

Communes compétences en matière de cultes

- La compétence en matière de décisions importantes relatives au culte sont centralisées (Ministère de l'Intérieur) ;**
- L'entretien et la gestion des cimetières relèvent de la Commune ;**
- Les autorités consulaires sont impliquées parfois ; le Consulat général de France a été impliqué dans la conservation des cimetières européens de sa circonscription ; il a financé ainsi l'entretien des parties communes des cimetières ;**
- Les cimetières français qui n'étaient pas utilisés et dont les tombes subissaient d'importantes dégradations ont été progressivement transférés et regroupés dans 7 caveaux construits pour cela dans les cimetières de Rabat et de Kénitra ; ces transferts ont été faits avec les autorisations administratives ;**

Casablanca comme espace du pluralisme religieux

- **Le pluralisme religieux au Maroc est une donnée héritée du passé antérieur à la colonisation ; cependant, le marquage spatial de ce pluralisme religieux est lié plus particulièrement à l'époque coloniale ;**
- **Casablanca n'est pas la seule ville qui en porte témoignage, mais elle en est certainement le témoignage le plus important ; en tant que ville d'un pays musulman, Casablanca est dotée d'une mosquée à la mesure de la dimension « mégapolitique » qu'elle est ; c'est la mosquée Hassan II, érigée entre 1986 et 1993 ;**
- **Elle a été construite au deux tiers sur la mer, symbolisant ainsi l'image coranique d'un Dieu dont le trône est assis sur mer ; sa création a été motivée par la nécessité de doter la capitale économique du pays d'un pôle spirituel, mais elle trouve davantage sa motivation dans la tradition monarchique d'association au nom d'un roi une oeuvre majestueuse ;**
- **Avant l'édification de cette mosquée, les édifices religieux les plus imposants par leur hauteur étaient des Eglises chrétiennes, contrairement à la tradition qui veut que les édifices non musulmans ne surpassent pas en hauteur les mosquées ; la mosquée Hassan II a mis fin à cette dérogation historique ;**

La grande mosquée Hassan II « Pôle spirituel » d'une métropole économique



L'espace casablancais comme témoignage et mémoire du pluralisme religieux

Communauté juive

- Le judaïsme a une longue histoire au Maroc ; sa présence précède l'islam ; l'installation des juifs à Casablanca est postérieure à l'installation des européens chrétiens ;

Une présence séculaire

juifs de la vallée du Draâ (1899)

juifs de la ville de Meknès



- Les juifs marocains constituent la plus grande communauté juive du monde arabe : environ 350.000 individus ;**
- Au gré des vagues d'immigration, la communauté juive marocaine s'est éparpillée dans le monde ;**
- Environ 3000 juifs habitent encore au Maroc, dont une majorité à Casablanca, contre près de 250.000 dans les années 60.**

La synagogue Beth-El de Casablanca



La synagogue Beth-El de Casablanca



La synagogue Beth-El de Casablanca



Le musée comme mémoire du pluralisme religieux

Le musée du judaïsme de Casablanca

<http://www.jewishmuseumcasa.com>



مؤسسة التراث الثقافي اليهودي المغربي
יסוד יהודי מרוקאי מורשת תרבותית

MUSÉE EXPOSITIONS COLLECTIONS EVÉNEMENTS VISITES MÉDIAS

A regarder plus tard Partager



YouTube

Communauté chrétienne

Edifices religieux

Église Notre-Dame-de-Lourdes de Casablanca



Photo FLANDRIN

Arch.^e TOURNON
Reprod. interdite



345 CASABLANCA
Eglise du Sacré-Cœur

Collection-jfm.fr

Eglise grecque orthodoxe à Casablanca





PATRIARCAT D'ALEXANDRIE - ARCHEVECHE DE GARTHAGE
EGLISE GRECQUE ORTHODOXE de L'ANNONCIATION de LA MERE de DIEU
rue Hatim Assam, Casablanca – Tel. 0645 643 136 et 0661 087 582

HORAIRES DES OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE AVRIL 2019

20 Samedi de Lazare	9.00	Sainte Liturgie
21 Dimanche des RAMEAUX	10.30	Sainte Liturgie et bénédiction des Rameaux
	18.00	Cérémonie de l'Epoux
22 Lundi Saint	18.30	Vêpres et complies "Le Céleste Epoux"
23 Mardi Saint	18.30	Vêpres et complies "Le Céleste Epoux"
24 Mercredi Saint	18.30	Office de l'HUILE SAINTE "Le Céleste Epoux"
25 Jeudi Saint	8.00	LA CENE Liturgie de la Communion
	18.30	Lecture des 12 Evangiles (RECIT DE LA PASSION) et Vénération de la Croix
26 Vendredi Saint	9.00	Descente de la Croix. Exposition et Vénération de l'Epitaphios (Mise au Sépulcre) et Prière pour les défunts chrétiens orthodoxes
	19.00	Chant des Complaintes autour du Sépulcre et Procession de l'Epitaphios autour de l'église
27 Samedi Saint	9.00	Sainte Liturgie de Saint Basile
		CEREMONIE DE LA SAINTE LUMIERE
	22.00	CEREMONIE DE LA RESURRECTION Sainte Liturgie de St Jean Chrysostome
28 Dimanche de Pâques	11.30	Les GRANDES VEPRES et lecture du Saint Evangile en plusieurs langues
29 Lundi Fête de St Georges	9.00	Sainte Liturgie et baptême d'un enfant.



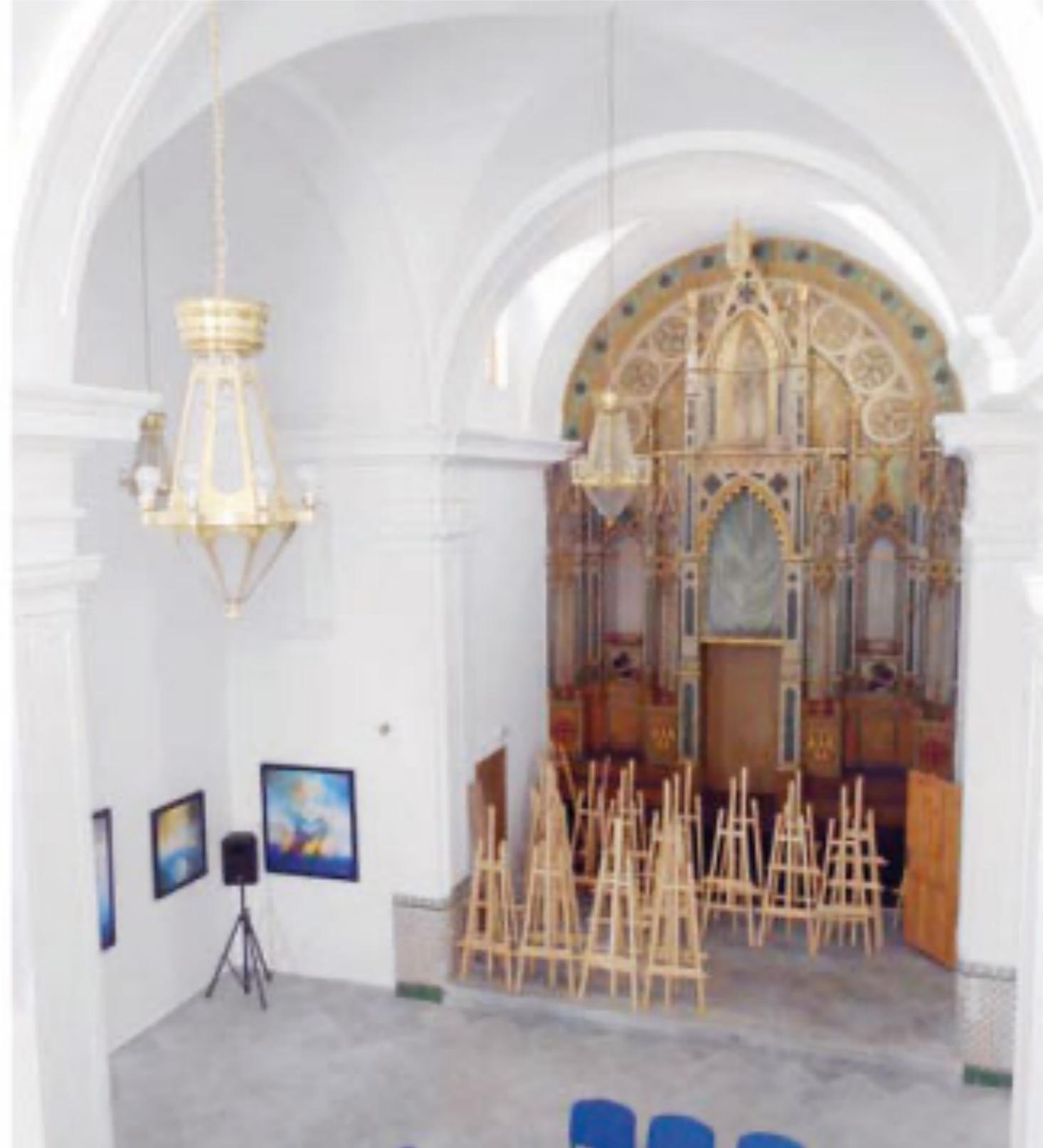
JOYEUSES

PAQUES

L'Eglise évangélique (protestante) de Casablanca



L'église espagnole « Buenaventura »



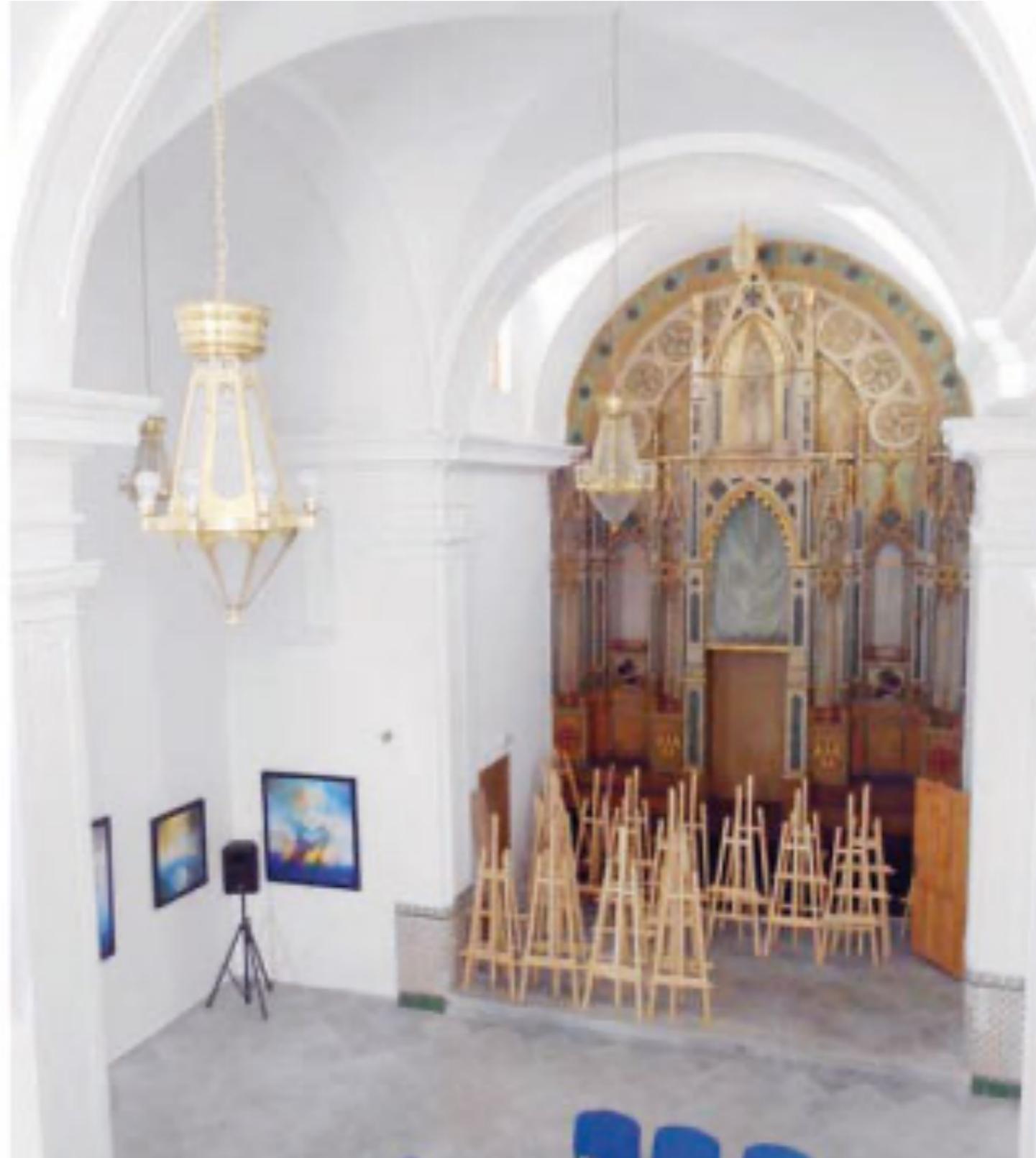
Le pluralisme religieux dans l'espace

**De la protection au nom de la liberté religieuse à la
protection au nom du patrimoine**

L'église du Sacré Cœur de Casablanca.... convertie en centre culturel



L'église espagnole « Buenaventura » convertie en maison de la culture



Cas de l'Eglise orthodoxe russe de la Dormition

- Construite à la fin des années 50 grâce aux dons et aux efforts des émigrés russes.**
- Elle est formellement la propriété de l'Association «communauté et église orthodoxe russe au Maroc», créée en 1948 par l'amiral Roussine, la princesse Ouroussoff et par de nombreux membres de l'émigration russe établis à Casablanca.**
- A partir des années 70, du fait qu'il ne restait plus que très peu de paroissiens russes, l'Eglise orthodoxe russe à l'étranger a cessé d'envoyer un prêtre permanent à Casablanca**
- En 1978, le terrain, à l'exception de l'église, a été loué d'abord à une famille orthodoxe et, après son départ en 1986, un bail a été conclu aux mêmes conditions avec un marocain.**
- En 1990, un prêtre résident à Bruxelles devint responsable de la petite église.**

L'Eglise orthodoxe russe



personnes de la Communauté orthodoxe russe protestant contre la décision de démolition de l'église de la Dormition de Casablanca



« Selon la Communauté, «l'ex-prêtre de l'Eglise orthodoxe russe à l'étranger, de nationalité française, Nicolas Semenoff, suspendu a divinis en 2001, a procédé à la vente du patrimoine de la paroisse de la Dormition au profit d'une personne de nationalité marocaine qui a aujourd'hui l'intention de la détruire pour réaliser un projet immobilier». Cela est vérifié dans une lettre de mise en demeure adressée le 16 avril 2012 à Mohamed M'jid, président de la Fondation marocaine pour la jeunesse, l'initiative et le développement. La lettre précise: «Fadma Oualach a acquis le bien immobilier dans lequel vous louez une partie pour usage de bureau». «Et vu qu'elle projette de démolir la totalité du bâtiment pour le reconstruire dans le cadre d'un projet de promotion immobilière, nous vous demandons d'évacuer les locaux que votre fondation occupe dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la présente...», est-il noté. M'jid a quitté effectivement les lieux en fin de semaine dernière.

Dans une autre lettre datant du 5 décembre 2011, Nicolas Semenoff en sa qualité d'archiprêtre chargé de l'Europe occidentale et du Maghreb et responsable de l'Association «Communauté et église orthodoxe russe au Maroc» a donné son accord «pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour la modification de la composition du bien, notamment auprès du Cadastre et de la Conservation foncière». Il souligne que «l'inscription «Eglise» mentionnée dans le certificat de propriété n'est qu'une pièce dépendant de la villa de la propriété ayant été aménagée et décorée en chapelle réservée aux membres de la Communauté et à leurs sympathisants, ce qui lui a conféré le caractère intime et privé qu'elle a gardé jusqu'à ce jour en n'étant pas ouverte au public». Pourtant, le dernier office religieux y a été célébré le 15 janvier 2012 par le prêtre de l'église orthodoxe russe de Rabat. Domicilié à Bruxelles, Semenoff a, malgré tout, autorisé à travers sa lettre «le futur propriétaire du bien à démolir la propriété y compris ladite chapelle de façon à ce qu'il puisse jouir paisiblement de son bien sans réserve aucune...». «Je donne décharge à ce sujet aux autorités marocaines et aux administrations concernées», est-il ajouté.

Seulement, les membres de la Communauté orthodoxe russe et ses sympathisants s'opposent catégoriquement à cette opération et rejettent même le fait que Semenoff soit responsable de leur association. «Il y a quelque temps déjà, il a modifié les termes du bail de l'annexe de l'église et en 2004 il a secrètement modifié les statuts de l'association datant de 1948 pour permettre à d'autres personnes d'y adhérer. Et en décembre dernier, il a tenu une assemblée générale avec deux Français probablement catholiques et a décidé de vendre l'église», indique Pauline Cheremeteff -de Mazières, sympathisante de la Communauté.

Contacté par L'Economiste, les responsables de l'urbanisme de la ville affirment que «la demande d'autorisation de construire a été refusée à la propriétaire, mercredi 6 juin par la Commission des autorisation». «Nous ne pouvons pas lui autoriser la construction vu que l'inscription «église» est mentionnée dans le certificat de propriété», précise Abderrahim Ouatass, responsable du service de l'urbanisme et 3e vice-président du Conseil de la ville de Casablanca. »

Un extrait de vidéo sur le pluralisme religieux au Maroc

<https://www.facebook.com/tv5mondemaghreborient/videos/2292885787490434/>

L'espace comme matérialisation du religieux ne profite pas aujourd'hui aux minorités confessionnelles et religieuses autres que judaïque et chrétienne ; la visibilité spatiale de ces minorités est conditionnée par la reconnaissance de la liberté de conscience ; le cas des bahais en est l'illustration particulière.